

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF219

présenté par  
M. Mickaël Bouloux**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	125 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Financements récurrents pour les organismes de recherche ( <i>ligne nouvelle</i> )	125 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	125 000 000	125 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement adopté en commission des Finances en première lecture et qui fait écho aux travaux conduits par MM. Bouloux et Tellier, rapporteurs spéciaux du budget de la Recherche, il s'agit d'alerter sur le choix qui est fait de financer toujours davantage la recherche sur projets, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de la recherche (ANR), au lieu d'attribuer des financements récurrents aux organismes de recherche.

Le présent amendement propose donc de réaffecter l'augmentation de la subvention pour l'ANR prévue en 2024 aux organismes de recherche, afin de ne pas entraver la liberté de la recherche.

Cet amendement retire 125 millions d'euros de l'action 02 Agence nationale de la recherche du programme 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires pour les affecter à une nouvelle action 1Financements récurrents pour les organismes de recherche d'un nouveau programme Financements récurrents pour les organismes de recherche.